NON AU PROJET DE DECRET MODIFIANT NOS STATUTS !

Le gouvernement a fait le choix de frapper le Budget 2007 de l'Education de restrictions sans précédent.
Dans cette logique, le ministre a annoncé, entre autres, la volonté de récupérer + 2300 ETP au travers des heures de décharges statutaires et 500 ETP au titre des « surnombres ».
Pour ce faire, le ministère travaille à l'élaboration d'un projet de décret modifiant les 3 décrets de 1950 fixant l'organisation des services des enseignants du 2nd degré.
Qui plus est, tous les statuts sont retouchés.

Les conditions de travail des enseignants vont rétrograder avec :

- des compléments de service possible sur une autre commune,
- des compléments de service dans une autre discipline systématiquement recherchés.

Alors que la charge de travail demeure :

- les heures de cabinet d'histoire-géo, des laboratoires de langues, sciences physiques, sciences naturelles, technologie sont supprimées,
- la moitié des enseignants vont perdre le bénéfice de l'heure de première chaire.

Nous sommes opposés à ce projet de texte au travers duquel la logique de restriction budgétaire prévaut.
Nous en demandons le retrait.

Nous revendiquons une réelle prise en compte de l'évolution de l'exercice de notre métier, de l'ensemble de nos missions et de notre charge de travail.

Nous exigeons donc l'ouverture de réelles discussions sur cette base.

Nom, Prénom	Etablissement	Signature

A retourner à la section départementale